Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260921-472026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le quatorze septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Elodie ROUE, Emmanuelle APPERE, François ABJEAN, Benoît CHELVEDER, Pauline DOGUE, Vincent LE VIOL, Josiane LE BIHAN, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Gil COULON, Dominique LE BIHAN, Patricia GRUET, Patrice GUEZOU, Emmanuel CABIC, Thuriane RANNOU, Tangi LEON, Anne-Marie CABON, Elodie BLOUCH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pauline DOGUE à Lénaïc BLANDIN
Anne-Marie CABON à Elodie ROUE

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

Membres du Conseil : 19
Présents : 17
Ont pris part à la délibération : 19

Date de Convocation : 14 septembre 2026

DEL 47-2026 : Décision budgétaire modificative n°1 : augmentation des frais d'étude

Vu L'article L. 1612-1 du Code général des collectivité territoriales ;

Dépenses d'investissement		
20 – immobilisations incorporelles	2031 – études	Augmentation de 30 000 euros
21 – Immobilisations corporelles	2151 – réseaux de voirie	Diminution de 30 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE
29800 (Finistère)